**INSCRIPTION**

Nom, prénom :       Naissance :

Adresse :       NPA Ville :

Tél. mobile :       Courriel :

Pour les mineurs :

Personne de contact :       Tél. mobile :

Instrument(s) :       Années de pratique :      (Minimum 3 ans)

Partie jouée :       Clé de sol [ ]  Clé de fa [ ]

Société de musique :

Adresse :

Date : Du dimanche 20 oct. à 11h. aux Diablerets au samedi 26 oct. à Baulmes vers 21h.

Logement : Chalet Les Bosquets, les Diablerets. Chambre de 2 à 8 lits, salle d’eau à l’étage

Transport : Par vos soins, y compris transfert Les Diablerets - Baulmes samedi 26 vers 10h00.
Coordonnées des participants vous seront transmises afin d’organiser du co-voiturage

Prix : CHF 350.-- jusqu’à 15 ans / CHF 390.-- dès 16 ans. Paiement avant le 1er octobre

Annulation : Frais 50 % du 1er août au 30 septembre, 100 % dès le 1er octobre

Informations médicales ou/et régime spécial devant être portés à notre connaissance :

J’ai eu connaissance de la Semaine Musicale par :

Remarques :

Par ma signature, je m’engage à respecter le règlement annexé et les consignes du comité :

Participant-e : ...........................................................

Représentant légal (si mineur) : ...........................................................

confirmant également la conclusion des assurances maladie, accident et RC

*Limitation de l'effectif possible*

A envoyer avant le **15 juillet 2024** à

Véronique Gendre – Rte de Cheseaux 7B – 1400 Yverdon-les-Bains

ou par mail : semaine.musicale.888ans@gmail.com

## REGLEMENT INTERNE

1. La participante, le participant (ci-après : le participant) adopte une attitude correcte en toutes circonstances à l’intérieur comme à l’extérieur des bâtiments.
2. Le participant accepte l’autorité des membres du Comité.
3. Il est strictement interdit de fumer à l’intérieur des locaux. Pour les participants de moins de 16 ans, toute consommation d’alcool et de cigarettes est également strictement interdite. Entre 16 et 18 ans, la consommation de bière et de vin est autorisée. Une consommation modérée est recommandée pour tout âge.
4. Il est strictement interdit de consommer des boissons personnelles dans les lieux communs.
5. Toute consommation de substance illicite équivaut à un renvoi immédiat et sans remboursement.
6. Les participants sont logés en chambres ou dortoirs. Il est strictement interdit de déplacer les lits ou un quelconque matériel sans autorisation. Des changements de chambre sont possibles uniquement à l’arrivée si consentements mutuels.
7. Les chambres doivent être tenues propres et rangées.
8. Tout dégât ou casse sera immédiatement payé par le fauteur.
9. L’utilisation de véhicule privé pour les mineurs, sans autorisation parentale, est prohibée durant le séjour.
10. Une attitude correcte est également exigée vis-à-vis du voisinage.
11. Chaque participant est responsable de son matériel, ainsi que de celui qui lui serait confié.
12. Les participants mineurs ne quittent pas les bâtiments sans l’autorisation d’un membre du Comité. Les majeurs informent.
13. En règle générale, une attitude sympathique et une bonne camaraderie seront les clés de la réussite de la Semaine Musicale 8-88 ans.
14. Le Comité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
15. Le Comité se réserve le droit d’exclure en tout temps tout fauteur de troubles, sans remboursement.
16. Toute acte de violence, sur du matériel ou une personne, vaut une exclusion immédiate.
17. Le fait de participer à la Semaine Musicale 8-88 ans constitue une acceptation inconditionnelle du présent règlement, y compris de la part des parents pour les mineurs.
18. Interdiction de fréquenter les établissements publics des Diablerets, des boissons sont à disposition au chalet. La survie du camp dépend également des recettes de la buvette.